



Acte rendu exécutoire après :
Publication le : 7 - OCT. 2022

La Maire,

Laetitia HAMOT

**ARRÊTÉ PORTANT
PERMIS DE STATIONNEMENT
81 bis avenue de Paris - 79260 LA CRÈCHE**

Le Maire de la Commune de LA CRÈCHE,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants ;
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L113-2, L141-2 et R116-2 ;

CONSIDÉRANT la demande de **Madame Aurélie SERRE – APE CRECHOISE – 79260 LA CRÈCHE**, sollicitant d'utiliser 3 places de stationnement devant le n° 81 bis avenue de Paris 79260 LA CRÈCHE, dans le cadre de la livraison de madeleines bijoux par l'association ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Autorisation de stationnement

Seuls les véhicules participants à l'organisation sont autorisés à occuper 2 places de stationnement devant le 81 bis avenue de Paris – 79260 LA CRÈCHE.

Article 2 – Validité

Le présent arrêté est applicable le 10 octobre 2022 de 9h à 10h.

Article 3 – Mise en place d'une signalisation

Une signalisation adaptée sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Ouverture de chantier

Le titulaire informera le signataire du présent arrêté, ou son représentant, 2 jours avant le début des travaux afin de procéder à la vérification de l'implantation.

Article 5 – Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux, ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 6 – Validité

Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de LA CRÈCHE, ainsi qu'à chaque extrémité des zones définies à l'article 1^{er}.

Article 7 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de LA CRÈCHE, Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE, Monsieur le Brigadier de Police Municipale et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CRÈCHE, le 7 - OCT. 2022

La Maire,

Laetitia HAMOT

